



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 7 avril 2026, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement numéro 110-16-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins de modifier les dispositions applicables aux usages additionnels à une habitation et les usages autorisés dans les zones C-11 et C-21;*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 13 avril 2026, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 13 avril 2026.

Mélanie Messier, assistante-greffière